

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	14 octobre 2016			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à :(obligatoire) ad 16.029
Titre : Amendement au projet de décret portant approbation de la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (Établissement hospitalier multisite cantonal)		
Contenu :		
<p>Article premier, alinéa 2</p> <p>²Le Conseil d'État règle la phase transitoire menant à cette nouvelle organisation spatiale. <u>Jusqu'à la réorganisation définie à l'article premier, alinéa 1, du présent décret, les missions actuelles des deux sites de soins aigus (La Chaux-de-Fonds et Pourtalès) et des deux CTR (Val-de-Ruz et le Locle) sont maintenues.</u></p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Corine Bolay Mercier		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :